

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes
Séance du Lundi 13 décembre 2021

CCPC/2021347-02

Membres du conseil communautaire statutairement : 36

Membres ayant pris part à la délibération (32) : J-P. ASTRUCH, P. BATAILLE, H. BAUDET, P. BLANQUE (pouvoir à P. BATAILLE), A. BOUSQUET, P. CAMPS, J. COLL (pouvoir à H. BAUDET), C. COLOMER, J. CORDELETTE, C. DELIAS (pouvoir à J. GARRABE-POUGET), J-L. DEMELIN, F. DESCLAUX (pouvoir à A. LUNEAU), M. GARCIA, J. GARRABE-POUGET, S. GAUMOND, A. HUG, J-L. LACUBE, C. LANDRIEU (pouvoir à P. CAMPS), J-D. LAPORTE, LE TOAN-BARES, A. LUNEAU, D. MARIN, F. OMAHSAN (pouvoir à J. GARRABE-POUGET), P. PETITQUEUX (pouvoir à S. VAILLS), S. POLATO, S. PONSÀ (pouvoir à A. LUNEAU), M. POUDADE, S. PRUDENTOS, P. RIU, A. TAHOSES, S. VAILLS, G. VICENS (pouvoir à P. BATAILLE).

Date de convocation : mardi 7 décembre 2021

Secrétaire de séance : Antonin HUG

Objet : Soutien à la création de la ligne LGV Montpellier-Perpignan – P.M.M.

Le lundi 13 décembre 2021 à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à La Llagonne sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président informe que la ligne TGV venant de Paris s'arrête actuellement à Montpellier, une ligne à grande vitesse a été décidée entre Montpellier et Perpignan, pour un investissement total de 6.12 milliards €, avec un début des travaux en 2024.

Perpignan Méditerranée Métropole finance ce projet à hauteur de 61.6 millions d'euros. Le président de la métropole a sollicité le soutien de notre communauté.

Le Président explique que,

Cette ligne sera un atout considérable pour notre département, que ce soit pour le tourisme ou le déplacement de nos habitants.

Le développement du ferroviaire répond également aux critères environnementaux que nous devons toujours privilégier.

Notre communauté de communes développe une politique ambitieuse concernant le développement économique et l'accueil de nouveaux habitants, le projet de la ligne ferroviaire Montpellier Perpignan sera un atout incontestable et complémentaire à notre politique de développement de la montagne Catalane.

Le Président propose qu'au titre du développement économique, et de la solidarité départementale une aide financière soit accordée à ce projet.

Le Président explique que Bien évidemment face aux enjeux financiers colossaux d'un tel projet, notre participation sera plus un symbole qu'une aide substantielle, mais elle sera le marqueur de notre volonté de voir se concrétiser ce projet permettant un développement commun, et réalisé dans l'intérêt de tout le département

Le Président propose une aide de 1 000€ / ans jusqu'en 2024 date de démarrage du chantier, soit 2022, 2023, 2024.

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :

- **Le versement d'une aide de 1 000€ en 2022, 2023, 2024.**
- **D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 13 décembre 2021

Envoyé le 14-12-2021 à la Préfecture
Accusé de réception le 14-12-2021
NOTIFICATION FAST

